



Vitry, le 10 Septembre 2009

## **Vacances familiales**

### **Propositions réservées aux adhérents 2009 à jour de leurs cotisations 2010.**

Note VF09/10

Cette année la commission vous propose les destinations habituelles parmi celles proposées dans les catalogues Touristra, « ASSSE », « Vacances-actives » ou l'hôtel « Le Soleil » aux 2-Alpes (ce chalet ayant été entièrement rénové pendant l'été 2008).

Cette année vous pourrez encore louer dans une des installations de vacances que propose le comité d'établissement de Sanofi-Maisons-Alfort que celui-ci met gracieusement à notre disposition. dans la limite des disponibilités Les conditions sont identiques à celles de l'année dernière (mêmes destinations et mêmes tarifs) et sont décrites dans la note « Locations du Comité d'Établissement de Maisons-Alfort » qui peut être consultée au bureau de l'ARPA; rappel : en 2009 nous n'avons eu aucun inscrit avec le CE de Maisons-Alfort!

Vous trouverez, ci-joint :

1. Le catalogue Touristra dans lequel vous pouvez choisir toutes les destinations « France » et « Club 3 000 » (Sur toutes ces destinations, vous bénéficiez du tarif « collectivités » (-5%).
2. Les tarifs du Chalet « Le Soleil » où le Comité du CPV nous fait bénéficier des tarifs « adhérents ».
3. Les dates des permanences où vous pourrez venir vous inscrire
4. Les conditions d'annulation
- 5.. Un bulletin d'inscription

Les catalogues de l'ASSSE, de Vacances-actives, et le catalogue « Locations Touristra » sont à votre disposition dans les locaux de l'ARPA-Vitry. et le catalogue Léo Lagrange est maintenant incorporé dans celui de Touristra. D'autre part, il est possible pour ceux qui sont équipés, de consulter les catalogues ASSSE et Vacances-Actives sur Internet et ainsi de pouvoir y trouver les dates d'ouverture et les prix des divers séjours.

**Toutes les réservations se feront aux permanences que nous tiendrons dans les locaux de l'ARPA – Vitry :**

**60 rue Léon Geffroy (ex-parking Couderc) – Vitry/Seine**

→ Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, vous pouvez effectuer votre réservation : soit par fax, courrier, ou par mail avant la date de la permanence, soit par téléphone pendant la permanence. Dans ce cas votre réservation ne sera validée qu'après réception de votre courrier de confirmation accompagné de vos arrhes (correspondant à environ 20% du montant total estimé ).

Adresse postale : SANOFI - AVENTIS – Recherche et Développement - C.R.V.A.  
(A.R.P.A. - Vitry)  
13, quai Jules Guesde - B.P. 14 - 94 403 Vitry/Seine cedex

## Vos délais de réservation :

Pour les périodes de vacances scolaires, (tous prestataires) :

**Hiver- Printemps : Date limite : Lundi 5 Octobre 2009**

**Été – Automne : Date limite : Lundi 8 Mars 2010**

Pour toutes les autres périodes, tous prestataires :

**Date limite : 2 mois avant la date du départ, et au plus tard le 12 Avril 2010.**

## Vos droits :

Dans les limites du budget soumis à l'Assemblée Générale 2009, **chaque adhérent** peut bénéficier de **2 semaines de séjour subventionnées** entre Noël 2009 et Noël 2010.

## Vos tarifs :

Les tarifs des catalogues, comme ceux de la brochure ne sont pas contractuels. Il se vérifieront exacts dans la plupart des cas. Cependant des tarifs annexes (comme les taxes d'aéroport) peuvent subir des modifications. C'est « l'acceptation facture » du prestataire qui fera force de loi.

1. **Pour toutes les destinations « TOURISTRA copro »**, c'est à dire :

- |   |                      |                |
|---|----------------------|----------------|
| ○ | LA PLAGNE MONTALBERT | CHAMONIX       |
| ○ | LES-SEPT LAUX        | MONT           |
|   | DORE                 |                |
| ○ | BALARUC              | ILE DE RE      |
| ○ | BORMES               | CALVI          |
| ○ | VAISON-LA-ROMAINE    | (Léo Lagrange) |
|   |                      | SOUSTON        |
|   | S                    |                |

vous bénéficiez de **tarifs spéciaux - plus avantageux que pour les autres destinations** - Sur ces tarifs, vous bénéficiez, en plus, d'une subvention ARPA-Vitry de :

- 50.00 € par semaine pour les destinations en pension complète, ou demi-pension,
  - 100.00 € par semaine pour les destinations en formule « gîte » [une seule subvention par « foyer » d'adhérent(s)].
2. **Pour toutes les autres destinations « TOURISTRA »**, (France et club 3000), et pour toutes les destinations ASSSE, Léo Lagrange, Vacances-actives, vous bénéficiez d'une subvention ARPA – Vitry de :
- 40.00 € par semaine pour les destinations en pension complète ou demi-pension,
  - 80.00 € par semaine pour les destinations en formule « gîte », [une seule subvention par « foyer » d'adhérent (s)], sur les conditions tarifaires des prestataires.
3. **Pour le chalet « Le Soleil »**, en accord avec le Comité d'Etablissement du CPV, les adhérents ARPA-Vitry bénéficient du tarif « adhérent », et d'une subvention ARPA – Vitry de 50.00 € par semaine.
4. **Pour les locations du comité de Maisons-Alfort**, les adhérents ARPA-Vitry bénéficient d'une subvention de 50€ par semaine de location par famille.

## Votre sécurité et votre tranquillité :

Nous vous conseillons de souscrire l'assurance « Annulation – interruption de séjour » proposée par les différents prestataires. Elle n'est pas incluse dans les tarifs proposés, sauf pour le chalet « Le Soleil ».

Cette assurance couvre le remboursement de votre séjour dans le cas où vous seriez obligés de l'annuler ou de l'interrompre pour des cas de force majeure.

→ **Cette assurance, et les frais de dossier ne sont pas remboursables en cas d'annulation**

## « Le Soleil »

### **TARIFS APPLIQUES (ASSURANCE ANNULATION INCLUSE) :**

Prix par jour et par personne en pension complète

<b>TARIFS PERIODES</b>	<b>Adultes</b>	<b>6 à -12 ans</b>	<b>3 à -6 ans</b>	<b>- 3 ans</b>
<i>Dimanche 6 au 20 Décembre</i>	43	35	28	Gratuit
<i>Dimanche 20 au 27 Décembre</i>	48	39	32	Gratuit
<i>Dimanche 27 Décembre au 3 janvier</i>	59	48	39	Gratuit
<i>Dimanche 3 janvier au 7 février</i>	43	35	28	Gratuit
<i>Dimanche 7 février au 7 mars</i>	59	48	39	Gratuit
<i>Dimanche 7 au 28 mars</i>	48	39	32	Gratuit
<i>Dimanche 28 mars au 2 mai</i>	43	35	28	Gratuit

*Gratuité pour les enfants de - de 3 ans à toutes les périodes*

*Les animaux ne sont pas admis*

*Supplément chambre « solo » : 48 euros le séjour*

*Supplément réveillon : 18 euros pour les adultes et 9 euros pour les moins de 13 ans.*

*Supplément séjour inférieur à 3 jours : 8 euros par jour*

*Animatrice enfants l'après-midi (+ de 2 ans ) durant les vacances scolaires*

*Repas supplémentaire : 10 Euros, petit déjeuner : 4 Euros, repas visiteur Invité : 14 Euros*

### **Conditions d'annulation :**

**L'assurance annulation (+2%) est obligatoire et n'est pas remboursable.**

### **Quelle que soit la date du désistement :**

☞ 31 € de frais de dossier seront retenus par le CE du CPV pour tout désistement non justifié.

### **Annulation pour motifs familiaux ou médicaux**

☞ 30 € de frais de dossier par famille seront retenus par l'Association pour les adhérents ARPA, les personnes extérieures acquitteront en plus l'adhésion.

Il faudra déposer à l'ARPA - Vitry un dossier (avec les certificats) qui sera transmis à l'association ; ce n'est qu'après étude qu'un remboursement sera proposé en accord entre le CE et l'association du soleil.

### **Annulation pour cause personnelle (motif non reconnue par l'assurance) :**

☞ **Jusqu'à 30 jours avant la date du séjour :** remboursement de 98% du montant du séjour (tableau tarifs hiver) duquel sera déduit la somme de 31 € due au CE du CPV, 30 € de frais de dossier association et un forfait de 80 € par dossier retenu par l'Association (+ le montant de l'adhésion pour les personnes extérieures).

☞ **Moins de 30 jours avant la date du séjour :** la totalité du montant du séjour sera retenue par l'Association et vous devrez en plus, régler au CE du CPV le montant de la subvention que le CE vous avait accordée.

## « Vacances familiales 2009-20010 »

### Dates des permanences :

La commission « Vacances familiales tiendra ses permanences de 9h 30 à 11h 00 :

**Les Lundis**      **28 Septembre 2009**  
**05 Octobre 2009**  
**02 Novembre 2009**  
**07 Décembre 2009**  
**11 Janvier 2010**  
**01 Février 2010**  
**08 Mars 2010**  
**12 Avril 2010**

**dans les locaux ARPA-Vitry**  
**60 rue Léon Geffroy ( Parking « Couderc »)**

Remarque : Les catalogues ASSE et Vacances-actives sont consultables sur les sites [ASSSE.com](http://ASSSE.com) et [Vacances-actives.com](http://Vacances-actives.com)

La Commission Vacances familiales :

**Robert VION, Président** – Jean BETSCHAT – Jean CHARPENTIER – Jean Claude LETERRIER. – Gérard HERTLING – Catherine PAULUS – Christian NEVEU